

## **APPEL A PROJET ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

# **« Le Nord, Terre de Mémoire Vivante »**

Le Département du Nord mène une politique volontariste ambitieuse en faveur des collèges et des collégiens et propose un nouveau dispositif « **Le Nord, Terre de Mémoire Vivante** ».

Pour la deuxième année consécutive, le Département du Nord s'associe à l'Education Nationale et a conclu un partenariat avec le Mémorial de la Shoah, fondation reconnue d'utilité publique, pour l'organisation de ce dispositif.

Le Département du Nord prendra en charge la totalité des dépenses liées aux trois parcours mémoriels identifiés : dans le département du Nord, en Alsace et en Pologne.

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des collèges publics et privés du Département du Nord.

Les parcours mémoriels sont à destination des collégiens en classe de troisième uniquement.

### **I. « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante » : 3 parcours mémoriels sont identifiés :**

#### **1) Parcours de mémoire dans le Nord et en Belgique :**

**Durée** : 2 jours

**Dates** : 24 et 25 avril 2025 (4 classes) et 15 et 16 mai 2025 (4 classes)

8 classes sont concernées par ce parcours mémoriel.

Les déplacements s'effectueront en 2 temps pour tenir compte de la capacité d'accueil des camps de Breendonk et Malines, à raison de 4 classes par voyage d'étude :

- Parcours de mémoire à Lille sur la présence juive, l'Occupation et la Shoah,
- Visite du Fort de Breendonk et visite du Mémorial du camp de Malines (Belgique).

Le programme inclut l'assurance, les frais de transport, la nuitée, les repas, l'accompagnement et le suivi pédagogique.

## **2) Parcours de mémoire en Alsace :**

**Durée :** 2 jours

**Dates :** 28 et 29 avril 2025 (4 classes) et 5 et 6 mai 2025 (4 classes)

8 classes sont concernées par ce parcours mémoriel.

Les déplacements s'effectueront en 2 temps pour tenir compte de la capacité d'accueil des visites du Centre européen du résistant déporté et du site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof :

- Parcours sur les traces de l'histoire des Juifs à Strasbourg,
- Visite guidée du camp de Natzweiler-Struthof.

Le programme inclut l'assurance, les frais de transport, la nuitée, les repas, l'accompagnement et le suivi pédagogique.

## **3) Parcours de mémoire en Pologne :**

***Voyage d'étude en Pologne.***

**Durée :** 2 jours – 18 et 19 mars 2025

5 à 6 classes sont concernées :

- Découverte des traces de la vie juive et de la shoah à Cracovie,
- Complexe d'Auschwitz : Judenrampe, camp d'Auschwitz II, camp d'Auschwitz-I.

Le programme inclut l'assurance, les frais de transport (avion), la nuitée, les repas, l'accompagnement et le suivi pédagogique.

**Concernant le voyage d'étude à Auschwitz en Pologne, il convient de s'assurer que chaque élève soit en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité (les délais de réalisation étant importants) et d'une autorisation parentale de sortie de territoire.**

## II. Le dépôt du dossier

### Qui peut déposer un dossier ?

- Le chef d'établissement ou le professeur référent de la classe pourront déposer le ou les dossiers.
- L'enseignant référent doit être obligatoirement un professeur d'histoire-géographie.
- Seront examinés en priorité les projets des collèves :
  - n'ayant pas participé à l'un des parcours mémoriels durant l'année scolaire 2023-2024,
  - ainsi que les candidatures sur liste d'attente non retenues de l'appel à projets 2023-2024 si elles reconduisent leurs démarches cette année (sous réserve de la qualité du projet et des critères de sélection).

### Les modalités :

- Une seule classe ou un groupe d'élèves de troisième constituant une classe, par établissement peut déposer un dossier.
- Le dépôt des dossiers s'effectue au choix sur les 3 parcours et implique un projet par parcours.
- Les projets doivent concerner une classe ou un groupe constitué d'élèves de troisième engagés dans le travail de mémoire (20 élèves minimum).
- Deux professeurs, dont le professeur référent, accompagneront les élèves et s'engagent à participer, avec les élèves, aux temps de travail et d'échanges en amont du séjour et lors du voyage d'étude.

### Nombre de classes concernées :

1. Parcours de mémoire dans le Nord et en Belgique : 2 groupes de 4 classes
  - 8 classes Nord Mémoire
  - 2 professeurs par classe
2. Parcours de mémoire en Alsace : 2 groupes de 4 classes
  - 8 classes Nord Mémoire
  - 2 professeurs par classe
3. Parcours de mémoire en Pologne :

Le voyage d'étude à Auschwitz s'effectuera en avion. Compte tenu du nombre de places limité à 180 dans l'avion, le dispositif concernera :

  - 5 à 6 classes Nord Mémoire
  - 2 professeurs par classe

### Responsabilités

Dans le cadre des parcours, les élèves seront placés sous la surveillance des professeurs, qui en assurent la responsabilité dans les conditions définies à l'article L911-4 du Code de l'éducation, et accompagnés de membres des autorités académiques et de représentants du Département du Nord.

### III. **Comment proposer sa candidature ?**

Les établissements intéressés par ce dispositif sont invités à compléter le formulaire en ligne (cf point V).

Un même collège pourra se porter candidat sur 1, 2 ou 3 parcours mémoriels, au choix.

Un dossier doit être déposé pour chaque parcours avec un projet défini en lien avec le voyage d'étude et le projet pédagogique.

### IV. **Programme et calendrier des actions**

Les actions se dérouleront suivant un programme et un calendrier détaillés proposés par le Mémorial de la Shoah.

Le Mémorial de la Shoah assure l'ensemble de la logistique inhérente à l'organisation de toutes les actions (réservations de l'hébergement, restauration, guides et visites sur place, confirmations, suivi...).

Pour chacun des parcours, le voyage d'étude comportera une phase de préparation et une phase de restitution au sein de l'établissement.

Le choix des collèges s'établira en lien avec les autorités académiques, le Département du Nord et le Mémorial de la Shoah en s'appuyant sur les critères suivants :

- ✓ Maîtrise des contenus scientifiques
- ✓ Cohérence/ sens/ précision du projet
- ✓ Participation et implication des collégiens à la construction du projet adapté à des troisièmes
- ✓ Restitution du projet dans le collège

## V. Où renvoyer le dossier d'inscription ?

Toute candidature déposée doit avoir obtenu l'accord du chef d'établissement.

**Les dossiers sont à envoyer**

**Avant le 10 OCTOBRE 2024**

Pour cela,

- Un formulaire est à compléter en ligne disponible sur le site :

<https://nordcolleges.enthdf.fr/dossier-inscription-devoir-de-memoire>

Ou à l'aide du QR CODE :



**Tous les dossiers seront automatiquement envoyés au Mémorial de la Shoah et à la Direction des Collèges.**

**Vos interlocuteurs sur ce dispositif sont :**

Pour le Département : **Madame Fatna AQAD**, Responsable du service Actions Educatives ([fatna.agad@lenord.fr](mailto:fatna.agad@lenord.fr)) et **Madame Oriane GRAS**, Chargée d'appui des dispositifs d'aides aux collégiens, service actions éducatives ([oriane.gras@lenord.fr](mailto:oriane.gras@lenord.fr)).

**Pour le Rectorat : Monsieur Stéphane HENRY**, Référent académique "mémoire et citoyenneté", Référent académique Lutte contre les LGBTphobies.

**Pour le Mémorial : Monsieur Rémy SEBBAH**, Coordinateur des voyages d'étude ([remy.sebbah@memorialdelashoah.org](mailto:remy.sebbah@memorialdelashoah.org)).